

**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UN SOUTIEN A L'INSERTION POSTDOCTORALE**

PROGRAMME VINCI 2016 – CHAPITRE 4

Préambule

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée aux Relations territoriales et internationales de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du Programme VINCI 2016, l'UFI soutient des projets de recherche postdoctorale pour favoriser l'insertion professionnelle d'un Docteur ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 1er décembre 2013 et le 30 juin 2016.

Le financement attribué est, notamment, destiné à couvrir les frais de mobilité du chercheur auprès de la structure de recherche italienne.

Le financement VINCI 2016 – Chapitre 4 – d'un montant global de 25 000 €, est versé en deux parties à l'établissement bénéficiaire. La présente convention s'applique au versement des deux tranches du financement.

La présente convention est établie entre :

D'une part,

L'Université Grenoble Alpes

Représentée par sa Présidente Lise Dumasy,

Agissant pour le compte de l'Université Franco Italienne (UFI),

Etablissement rattaché à l'Université Grenoble Alpes

Et d'autre part,

.....

Etablissement représenté par

En qualité de

Il est convenu par les deux Parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles l'UFI s'engage à participer au soutien à l'insertion postdoctorale suivant, mis en place dans l'établissement contractant :

Titre du projet de recherche : ...

Nom, Prénom du Directeur de la structure de recherche : ...

Nom, Prénom du responsable scientifique du projet : ...

Nom, Prénom du chercheur bénéficiaire :

Référence du projet : C4-...

Le financement sera attribué à un chercheur en possession d'un diplôme de Doctorat, ayant soutenu une thèse en cotutelle franco-italienne entre le 1er décembre 2013 et le 30 juin 2016.

Ce financement permet au Docteur de réaliser une période de recherche d'au moins 6 mois auprès d'une structure de recherche italienne.

La période d'utilisation du financement peut aller de six mois à une année maximum.

La période de financement devra avoir débuté, au plus tard, le 31 décembre 2016 et se terminer, au plus tard, le 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant total du financement VINCI 2016 – Chapitre 4 est de 25 000 €.

- Le montant de la première tranche du financement est de 17 500 €.
- Le montant de la seconde tranche du financement est de 7 500 €.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT

La première tranche du financement, représentant 70% du montant total (soit 17 500 €), sera versée à l'établissement bénéficiaire à réception de la présente convention signée, accompagnée du RIB de l'établissement et de la fiche de création fournisseur ci-joint.

La seconde tranche, représentant les 30% restants (soit 7 500 €), sera versée au cours du dernier trimestre 2017, à réception des documents indiqués à l'article 7, alinéa 1 de la présente convention.

Le financement sera reversé au chercheur, selon les modalités déterminées par l'établissement bénéficiaire.

ARTICLE 4 – IMPUTATION BUDGETAIRE

Le montant de la présente convention est à imputer sur le budget UFI – Programme VINCI 2016 – Chapitre 4.

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à la date de signature par les parties.

Sa durée s'étend jusqu'au 31 décembre 2017.

ARTICLE 6 – DEPENSES ELIGIBLES

Le financement attribué est destiné à couvrir, notamment, les frais de déplacement du chercheur bénéficiaire durant son séjour auprès de la structure de recherche italienne, dans le cadre du projet de recherche défini à l'article 1.

ARTICLE 7 – COMPTES-RENDUS

1. Avant le 31 décembre 2016, les documents suivants devront être transmis au Secrétariat de l'UFI à Grenoble :
 - la fiche d'évaluation du projet financé (document disponible sur le site web de l'UFI, rubrique Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2016),
 - un document officiel attestant que le chercheur bénéficiaire ait obtenu un Doctorat et soutenu sa thèse en cotutelle franco-italienne entre le 1er décembre 2013 et le 30 juin 2016.

2. Dans un délai de deux mois à la suite de la période financée, les documents suivants devront être transmis au Secrétariat de l'UFI :
- une déclaration relative à la période de séjour du chercheur en Italie, signée par les deux responsables scientifiques du projet (à rédiger sur papier libre),
 - la fiche d'évaluation finale du projet financé (document disponible sur le site web de l'UFI, rubrique Appels à projets / Programme VINCI / Documentation à télécharger / VINCI 2016),
 - les copies des mandats ou justificatifs de paiement de l'établissement au chercheur bénéficiaire.

ARTICLE 8 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication du projet de recherche financé (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI :

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.PNG

http://www.universita-italo-francese.org/contenu/documents/docs_ref/logo_UFIUIF.jpg).

ARTICLE 9 – LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux, à ..., le ...

Pour l'Université Franco Italienne

Pour l'établissement bénéficiaire

Interlocuteur au sein de l'établissement bénéficiaire chargé du suivi administratif et financier de la subvention VINCI 2016 – Chapitre 4 :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tél :

Interlocuteur au sein de l'UFI, pour toute information relative au Programme VINCI :

Coordnatrice de l'Université Franco Italienne

Email : ufi@univ-grenoble-alpes.fr

Tél : 04 76 82 84 87

Adresse : Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes - Direction générale déléguée aux Relations territoriales et internationales - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9